CALENDRIDEL

CE QUI CHANGE EN JANVIER 2020

- DIVERS -

Création d'une nouvelle majoration : MIE
- valeur 3.15€
- facturable pour **toute intervention auprès d'un enfant de moins de 7 ans**
- **cumulable avec** MAU **et** MCI

Création d'actes de **Téléconsultation** :
- côtés à taux plein avec les éventuels actes de l'intervention infirmière (TLS + AMI4 + AMI2/2 par exemple)
- ne nécessitent pas de prescription médicale
- nécessitent du matériel adapté

1. TLS

Réalisée au cours de soins infirmiers
Valeur : 10€

2. TLL

Réalisée dans un lieu dédié aux téléconsultations
Valeur : 12€
Indemnités de déplacement facturables (max 2 fois par jour)

3. TLD

Réalisée au domicile du patient en dehors d'autres soins
Valeur : 15€
Indemnités de déplacement facturables